

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023
TENUE A 20H30 EN MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Mme Christine HUGON, Maire
(convocation envoyée le 21 mars 2023)

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CHÉLY D'APCHER étant assemblé en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Chély d'Apcher, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christine HUGON, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.
Elle indique que la séance est enregistrée.

Présents : Mme HUGON, M. CONSTANT, Mme ANFRAY, M. PARAN, Mme MEISSONNIER, Mme GAUTHIER, M. PLANCHE.

Absents avec procuration : - M. Pierre LAFONT (procuration à Mme GAUTHIER)

Absents : M. GACHE, Mme ERWIN, M. BUFFIERE, Mme LADEVIE, M. ROBERT, Mme BOULLE, M. HERTZOG, M. CHALMETON, Mme MALIGE, Mme DUPEYRON, Mme GASTAL, Mme ITIER, Mme BUFFIERE, M. BRUGERON, M. MAGAUD, Mme DUPONT, M. BARRANDON, M. PROUHEZE, Mme FANGOUSE.

En préalable, Madame le Maire déclare qu'elle déplore le blocage du fonctionnement de la commune.

« Je tiens tout simplement à dire que malgré les violentes attaques subies, je reste déterminée à mener à bien les dossiers structurants pour notre commune et dans l'intérêt des barrabans.

Je vous propose donc d'ouvrir la séance, de procéder à l'appel nominal des membres du conseil qui sont présents pour vérifier le quorum, puis de faire l'appel des affaires inscrites à l'ordre du jour, dans la mesure où le quorum nous le permet.

Je procède à l'appel nominal ».

Le quorum n'est pas atteint, puisque seulement 7 présents sont relevés.

En raison d'un défaut de quorum, l'assemblée municipale ne peut valablement délibérer.

Une discussion s'engage avec les membres de l'opposition.

M. Paran :

- « Madame le Maire, s'il vous plaît, aujourd'hui c'est une séance sans quorum ».

Mme le Maire :

- « Non, parce que la dernière fois je n'ai pas fait l'appel et je n'ai pas fait signer une feuille de présence. Donc aujourd'hui, c'est une séance où il faut le quorum.

Dans votre convocation, je n'ai pas appliqué l'article réglementaire, le 07 mars, je n'ai pas relevé les présents et je n'ai pas fait l'appel ».

M. Paran :

- « Quoi qu'il en soit Madame le Maire, vous aviez fait une convocation ».

Mme le Maire :

- « Oui mais je n'ai pas indiqué dans la convocation l'article notifiant qu'il n'y avait pas eu le quorum.

Donc je suis obligée d'appliquer quand même la loi M. Paran.

Je regrette, mais je suis vraiment obligée ».

Mme le Maire :

- « Je vais convoquer à nouveau le conseil municipal ».

Mme le Maire :

- « Je constate que le quorum n'est pas atteint, la séance est reportée.

Nous regardons la date et après je vous laisserai la parole, M. Paran.
Nous faisons passer la feuille de signature.
Je propose que la prochaine séance du Conseil municipal ait lieu le vendredi 31 mars à 18h00 ».

M. Paran :

- « Nous allons faire une déclaration au nom de la liste, Marie-Laure Gauthier va commencer et Nicolas Planche poursuivra ».

Mme Gauthier :

- « Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, et l'ensemble du public réuni ce soir dans cette salle du conseil.

Nous vivons aujourd'hui une situation pour notre commune inédite et grave.

Mardi 7 mars 2023, 20h30, nous attendons dans la salle du conseil municipal pour la séance la plus importante de l'année, consacrée notamment à l'examen des orientations budgétaires de la commune.

20h35, seule, Madame le Maire, vous êtes présente dans la salle du conseil, accompagnée d'un seul élu, M. Constant, sur les 21 membres de la majorité.

Faute de quorum, la séance est donc reportée.

Nous avons connaissance de tensions au sein de l'équipe de la majorité de Madame Hugon, mais c'est un véritable push auquel nous assistons.

Christine Hugon est lâchement abandonnée par ses adjoints et ses conseillers municipaux qui affichent un comportement indigne d'un élu.

M. Gache, Premier Adjoint délégué aux finances, aurait dû nous présenter avec l'ensemble de la municipalité, les axes du budget prévisionnel qu'ils auraient dû préparer collectivement.

Mais hélas, un acte irresponsable vis-à-vis de la population et de l'ensemble des partenaires ce 7 mars dernier ».

M. Planche :

- « Nous déplorons que 19 élus de la majorité en soient arrivés à un complot contre la maire, bafouant ainsi institutions municipales. Ils ne respectent pas la fonction de maire, premièrement. Ils ne respectent pas le résultat d'une élection sortie des urnes en mars 2020. Ils ne respectent pas les barrabans et les barrabandes et d'abord les électeurs qui ont voté pour eux et pour cette majorité.

Nous ne cautionnerons jamais une tentative de coup de force. La fonction d'élus mérite beaucoup mieux. Responsabilité, Respect des institutions, Respect du personnel de la collectivité.

Les imposteurs qui pensent prendre le pouvoir de la sorte sont des irresponsables.

Depuis 3 ans, ils ont TOUT voté, notamment MM. Gache et Buffière.

Aucune divergence n'a été exprimée par ces élus lors des différents conseils. Bien au contraire. Et pour ceux qui ne voudraient pas nous croire, on les invite à regarder les comptes rendus de l'ensemble des conseils municipaux qui d'ailleurs sont enregistrés, vous pouvez les écouter.

Vous êtes tous, dans cette majorité, co-responsables de cette situation. Votre bilan depuis 3 ans est bien triste pour notre collectivité, mais aussi pour la communauté de communes.

Le départ de cette commune des personnels compétents (directrice générale des services, directeur des services techniques, directrice de l'informatique, responsable de la communication et j'en passe...) est dû à une gestion déplorable de Mme Hugon et de M. Gache (qui est responsable des délégations finances et personnel.)

Avec une seule préoccupation comme projet, faire table-rase du passé et tenter l'humiliation de l'équipe précédente. Vous avez aujourd'hui le résultat de votre attitude détestable.

Devant cette situation, les barrabandes les barrabans doivent prendre conscience des dégâts provoqués par votre gestion et par ce dernier acte lamentable.

Je rajouterais à titre personnel : regardez cette salle. Je ne sais pas si dans l'histoire de Saint-Chély, ça a déjà eu lieu. En tout cas dans l'histoire récente, c'est quand même une parodie, c'est détestable et c'est insultant vis-à-vis des électeurs.

Alors je sais qu'aujourd'hui beaucoup de sbires, de ceux qui sont absents ici, passent leur journée dans les rues de Saint-Chély pour essayer de convaincre les gens en disant que s'ils ont fait cela, c'est parce que Madame Hugon ne les écoute plus depuis très très longtemps. Moi en général, quand quelqu'un ne m'écoute pas, soit je démissionne, soit je le fais savoir par des votes d'opposition.

Je me répète, j'insiste beaucoup là-dessus, c'est quand même fort de café et de nous dire ça alors qu'ils ont TOUJOURS, toujours voté comme un seul homme et jamais, ils se sont opposés.

Je pense qu'aujourd'hui, je ne sais pas combien ils peuvent faire pour se regarder devant le miroir de leur conscience le matin, mais c'est quand même extrêmement irresponsable.

Cette situation, elle va créer quand même une situation de blocage. Je ne sais pas où on va, mais pour des gens qui se disent avoir des valeurs et qui se disent respecter les institutions, la meilleure chose à faire quand c'est comme ça, c'est de démissionner, de repasser dans les urnes, les électeurs sont les seuls à avoir le pouvoir et c'est eux qui peuvent décider.

En tout cas, c'est détestable, je ne sais pas où on va. Aujourd'hui on est venu pour un Conseil municipal, on nous reporte, peut-être que la prochaine fois, enfin on a l'impression que c'est un spectacle permanent, mais c'est bien triste et c'est bien désolant ».

Mme le Maire :

- « Je vous remercie de votre intervention.

Je pense que ce que vous avez dit est très juste. Il y a un irrespect vis-à-vis de la population, des barrabandes et des barrabans. J'en suis consciente et nous savons tous que dans tous groupes, il peut y avoir des frictions, et des points de vue divergents. Mais enfin, je regrette d'avoir à subir cette situation, et je le regrette vis-à-vis de la population barrabande.

Je vous remercie de votre présence.

La séance est levée et le prochain Conseil Municipal aura lieu le 31 mars 2023 à 18h00.

Vous recevrez votre convocation, en bonne et due forme.

Merci à tous. »

- Clôture de la séance à 20h50.

Madame le Maire,
Christine HUGON


